VILLE DE pully

Municipalité

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 14-2026

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

Bouclement du préavis N° 13-2018
Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) - Etape 1

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclement du crédit d'investissement engagé pour une première série de travaux de modernisation du réseau d'eau potable, prévus au Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) selon le préavis N° 13-2018.

Le décompte est le suivant :

Préavis [CHF TTC]	**4'635'000.00**
Dépenses [CHF TTC]	4'596'605.08
Subventions [CHF TTC]	- 453'403.33
Dépenses nettes [CHF TTC]	**4'143'201.75**
Différence nette [CHF TTC]	**491'798.25**

Le coût global des travaux s'est ainsi élevé à CHF 4'596'605.08 TTC, duquel est déduit une recette nette de CHF 453'403.33 TTC provenant des subventions de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) ainsi que de la participation de divers partenaires.

Par conséquent, le total des dépenses nettes de CHF 4'143'201.75 sera amorti par annuités égales, dès le 1er janvier 2027, sur une période de 30 ans pour les travaux liés aux réseaux d'eau potable et routier, ainsi que sur une période de 20 ans pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension, conformément aux conclusions du préavis.

La différence nette par rapport au crédit octroyé s'élève ainsi à CHF 491'798.25 TTC.

Pour rappel, ce crédit d'investissement a permis de réaliser une première série de mesures prioritaires pour l'amélioration du réseau d'eau potable de la Ville de Pully, soit :

- la modernisation et l'optimisation de la distribution d'eau aux Monts-de-Pully ainsi que le renforcement des conditions de défense incendie ;
- la modernisation et l'optimisation de la distribution d'eau au sud de Pully (secteur « Montétan ») ;
- la reprise du réseau « Dailles », situé au Nord de Pully, historiquement exploité par le service de l'eau de Lausanne ;

- la mise en place d'un système de télégestion pour les ouvrages principaux du réseau d'eau potable ;
- le remplacement de plusieurs tronçons de conduite particulièrement vétustes (av. des Roses, ch. du Fau-blanc est, av. C. F. Ramuz ouest, ch. de Villardiez, ch. de Verney, ch. de Margerol et ch. du Petit-Clos).

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2026.

Au nom de la Municipalité

La syndique

N. Jaquerod

MUNICIPALITÉ DE PULLY

Le secrétaire

S. Cornuz